

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3205**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'Environnement Technologies et gestion des eaux de santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Victor Segalen Bordeaux 2 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bordeaux II, Université Victor Segalen Bordeaux 2

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre d'une démarche qualité, ce technicien réalise des prélèvements physico-chimiques et hydrobiologiques d'eaux du milieu naturel, d'eaux usées, d'eaux de piscine, d'eaux des thermes... Puis il analyse et contrôle, en laboratoire, leur composition. Il valide alors les résultats et rédige des rapports d'analyse. Il peut aussi prendre à part à l'acquisition de nouveaux matériels. Ces professionnels peuvent également évoluer vers l'exploitation de site de traitement de déchets ou d'épuration des eaux. Responsable de la qualité des eaux épurées, c'est à lui de définir les procédures à mettre en œuvre, en faisant effectuer quotidiennement au laboratoire des prélèvements d'eau et de boue, tout en modifiant les réglages de la station en cas de besoin.

A lui également d'assurer la maintenance des équipements, tout en veillant à la modernisation des installations : biofiltration, flotteur (pour traiter les eaux de lavage des filtres), systèmes de désodorisation... Ce professionnel possède une solide connaissance des traitements biologiques et physico-chimiques ainsi qu'une expérience de la maintenance des équipements et des compétences en électrotechnique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans les établissements de santé, les établissements thermaux ou de thalassothérapie, les laboratoires pharmaceutiques, les entreprises du domaine de l'eau (production et assainissement) de l'agro-alimentaire

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : Technicien supérieur ou cadre moyen dans le domaine de l'eau

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Généralités :

Rappel de la chimie de l'eau, physiologie de l'eau ; l'eau : ressource naturelle, sources de risques, traitements des eaux; différents types d'eau et réglementation ; réglementation de l'air ; techniques d'analyses d'eau ; techniques physiques de production des différentes qualités d'eau ; le réseau d'alimentation ; l'eau dans les systèmes d'aération

- Gestion et assurance qualité des eaux de santé :

Analyses des risques physico-chimiques et microbiologiques ; les infections nosocomiales liées à l'eau ; le cahier des charges : entretien et désinfection ; démarche vers l'élaboration d'un système qualité dans un établissement de santé

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.u-bordeaux2.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**